

## Entretien Bilan de compétences

### Note méthodologique

#### 1) Contexte

Cadre réglementaire :

L'objet du Bilan de compétences est précisé dans l'Accord de coopération-cadre :

- ➔ Art 2 §1 : « Un bilan est proposé aux jeunes s'inscrivant pour la première fois auprès d'un opérateur de formation en alternance. Ce bilan permettra, notamment sur base de l'avis motivé du conseil de classe lorsqu'il propose l'alternance, de définir les compétences que le jeune maîtrise préalablement à son entrée dans le dispositif de formation en alternance et de confirmer l'orientation professionnelle visée. Lorsqu'il apparaît que des lacunes empêchant l'apprenant d'entrer au niveau A de la formation tel que décrit à l'article 4, l'opérateur devra proposer un programme de remédiation visant une acquisition rapide des compétences manquantes. L'opérateur sera garant de la mise en œuvre du programme. Lorsque le jeune aura atteint les objectifs fixés par son programme, il pourra intégrer la formation en entreprise ».
- ➔ Art 2 §4 1°bis : obligations de l'opérateur de formation en alternance : « évaluer, en tant que prérequis à la conclusion du contrat d'alternance, les compétences de l'apprenant en termes de savoir, savoir-faire, savoir-être et, le cas-échéant, proposer à l'apprenant en alternance un programme préparatoire donnant à celui-ci les moyens de rencontrer les prérequis convenus ».

Périmètre du Bilan de compétences :

Le Bilan de compétences sert à indiquer quelles compétences doivent être acquises par le candidat pour entrer en alternance.

Les compétences visées sont :

- Les compétences dans les matières générales<sup>1</sup>
- Les compétences sociales
- Les compétences transversales
- Des éléments de motivation pour l'alternance

Les questions qui doivent être posées dans la mise en place de ce guide d'entretien/Bilan de compétences sont :

**Quelles lacunes empêchent le jeune d'entrer au niveau A ?**

---

<sup>1</sup> Les connaissances générales sont évaluées selon la méthodologie spécifique à chaque opérateur.

## 2) Modalités de passation du Bilan de compétences

### ➤ Public concerné :

L'opérateur a l'obligation de proposer le Bilan de compétences à l'ensemble des apprenants s'inscrivant pour la première fois en alternance.

### ➤ Qui fait passer le Bilan ? Comment ?

- Les personnes identifiées pour faire passer le Bilan de compétences sont du ressort de l'opérateur. Le référent est, bien entendu, la personne particulièrement indiquée en fonction des connaissances qu'elle a de l'alternance en général et de la pratique des métiers. Toutefois, il peut être fait également appel à d'autres professionnels en fonction de leurs compétences spécifiques.
- Au besoin, notamment en cas de lacunes constatées, le Bilan peut être présenté plusieurs fois de manière à mettre en évidence les changements apportés par le programme de suivi et de remédiation.
- Il est de la responsabilité des opérateurs d'enseignement/de formation de proposer, parallèlement au Bilan de compétences commun, des tests en français, mathématique ou toute autre matière.

**NB : Les observations et/ou lacunes constatées à l'issue du Bilan de compétences sont des indices récoltés à un moment précis dans le parcours du jeune. Ils doivent permettre aux opérateurs de proposer à l'apprenant un accompagnement individualisé selon ses besoins spécifiques.**

### **Indications pratiques adressées aux personnes qui font passer le Bilan de compétences :**

L'entretien Bilan de compétences se déroule sur un mode **ouvert**. Les questions vous sont soumises à titre d'exemple. Il n'est pas obligatoire de les passer toutes en revue. Le but est de faire s'exprimer le candidat sur le thème envisagé.

Les résultats du Bilan n'empêchent pas l'inscription scolaire du candidat.

Compétences sociales : également appelées « savoir-faire comportemental » ou soft skills :

Concept englobant non seulement le domaine des comportements sociaux, et en particulier celui de l'affirmation de soi, mais aussi la gestion des états émotionnels induits par des situations interpersonnelles et la résolution des problèmes relationnels.

Les compétences sociales définissent le fonctionnement social et les performances sociales d'un individu. Elles incluent, dans une situation sociale donnée, à la fois la perception correcte de tous les éléments inhérents à cette situation (compétences "réceptives"), la recherche optimale de toutes les alternatives possibles (compétences de "traitement de l'information") et l'adoption des comportements les plus performants, en particulier affirmés (compétences "motrices"). Dans ce véritable processus, s'intègrent les dimensions comportementales, cognitives et émotionnelles du sujet<sup>2</sup>.

Compétences transversales :

Attitudes, démarches mentales et démarches méthodologiques communes aux différentes disciplines, à acquérir et à mettre en œuvre au cours de l'élaboration des différents savoirs et savoir-faire ; leur maîtrise vise à une autonomie croissante d'apprentissage des élèves<sup>3</sup>.

Exemples :

- Rechercher de l'information
- Faire preuve d'esprit critique
- Gérer le temps disponible
- Prendre des décisions

---

<sup>2</sup> <http://www.psychologies.com/Dico-Psycho/Competences-sociales>, consultation 04\_09\_2018

<sup>3</sup> <http://www.enseignement.be/index.php?page=24876>, consultation 04\_09\_2018